



ADHÉSIONS 2025

ATTENTION : Derniers jours pour adhérer – La fin des adhésions est fixée au 5 mars

Rappel : l'adhésion est volontaire, elle n'est pas reportée automatiquement d'une année sur l'autre.

N'oubliez pas d'apporter votre feuille d'imposition 2024, votre dernier arrêté pour les non titulaires et éventuellement votre livret de famille, ainsi que votre attestation CAF pour les familles concernées.

Nouveau : Le calcul du quotient COS se fera à partir du revenu fiscal de référence indiqué sur votre feuille d'imposition et du nombre de part qui y figurent.

Vous devrez nous remettre la fiche d'adhésion dûment complétée lors de votre inscription pour que celle-ci soit prise en compte. À télécharger sur le site internet du COS

Pour l'aide aux vacances, la dématérialisation des chèques ANCV sera proposée aux adhérents lors de leur adhésion.

Avec une nouveauté : les adhérents pourront renoncer à leurs chèques ANCV (avant le 15 mars) et pourront obtenir un remboursement de facture acquittée du même montant, il n'y aura aucun complément. De même, toute renonciation sera définitive.

COMMANDE GROUPÉES - CHOCOLAT

- **CHOCOLATS** : Les catalogues de Chocolat de Marlieu sont disponible en ligne sur le site internet du cos.

Les commandes sont à passer jusqu'au **MERCREDI 26 MARS**

SORTIES À LA JOURNÉE

Des sorties à la journée seront proposées prochainement. Les infos seront mises en ligne sur le site internet.

SITE INTERNET DU COS

<https://www.cos-st-egreve.fr/>

Le site vous permet d'apprendre ce que le COS peut faire pour vous, de connaître les modalités d'adhésion et des soutiens possibles, s'informer des sorties et des voyages organisés par le COS et de profiter des promotions voyages et vacances et des autres promotions de nos divers partenaires.

Abonnez-vous à la « **Newsletter** » pour recevoir sur votre messagerie des alertes sur les dernières publications

Pour s'inscrire, rendez-vous sur <https://www.cos-st-egreve.fr/abonnements> !



LOCATION 2025 – TOUTES SAISONS

VACANCES D'ÉTÉ

Nouveau :

Le COS attribuera une participation supplémentaire par famille de 10 % limitée à 100€ pour un minimum de 6 jours de congés consécutifs pris pour les vacances d'été entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Le choix de vos vacances est laissé libre (location, randonnée,)

PRE-INSCRIPTION auprès du secrétariat du COS.

L'attribution de la participation se fera en fonction du règlement à point et dans la limite du budget fin septembre. Vous devrez apporter une facture acquittée.

RÉSERVATION PAR LE COS

HORS VACANCES D'ÉTÉ

- Une formule « Liberté » adaptée à vos besoins

Chacun choisit ses vacances, via les prestataires ci-après, où il souhaite, quand il souhaite, autant de semaine qu'il souhaite et le type de locatif qu'il souhaite.

L'agent recherche et s'adresse au secrétariat du COS pour les modalités de réservation : période, camping, type de logement... Demander les codes COS au secrétariat pour connaître le tarif CE.

HOMAIR / TOHAPI, OLYDEA, ODALYS, CAMPINGS.COM, GOELIA, MISTERCAMP, TOURISTRA VACANCES, CAMPING PARADIS, LES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL, APV CAMPING, CAMPEOLE, VACANCES BLEUES, MAEVA/PIERRE & VACANCES /ADAGIO / CENTER PARCS

De l'ouverture des campings jusqu'au 5 juillet 2025 et à partir du 31 août 2025 jusqu'à la fermeture des campings – **tarif C.E.**

Partenariat avec l'amicale des Sapeurs pompiers de St Egrève pour la location

d'un **appartement à Corrençon** - 10 couchages - **prix par semaine 150 € - toute l'année**

d'un appartement au GRAU DU ROI

L'Amicale des Pompiers de Saint-Egrève est depuis peu propriétaire d'un appartement au Grau du Roi. Ce logement se situe dans la résidence "Les Florales II" au Grau du roi, il est équipé en couchage pour 8 personnes et un parking est disponible en sous-sol.



Le tarif journalier de la location s'élève à **90 € (du 1er juillet au 31 août)** et **60 € (du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre)**. Les locations à la semaine vont d'un dimanche 12h00 au dimanche suivant 12h00, elles sont prioritaires. Les locations restent possibles à la nuitée .

Rapprochez-vous du secrétariat du COS pour obtenir plus de renseignement ou sur le site internet www.cos-st-egreve.fr .